

Domaine public

Les pertes de la gauche 11 nationalistes, 11 femmes et une conclusion, une seule, pour les socialistes

L'échec de Willy Donzé à Genève pour le Conseil des Etats fait pendant au quasi succès de Jacques Morier-Genoud dans le canton de Vaud. S'il est difficile d'en conclure que l'alliance des socialistes et des communistes a créé une véritable « dynamique » (d'autant que l'addition des restes socialistes et communistes de 1967 donnait déjà un troisième siège genevois au parti du travail) reconnaissons que cette alliance n'a nullement « effrayé » l'électorat romand et alémanique. Mais comme nous le verrons plus loin, il faut procéder à une analyse plus large pour comprendre le bon comportement de l'électorat des partis socialistes romands.

La coalition gouvernementale recule de 14 sièges de 1963 à 1971 (174 et 160). La majorité reste substantielle. Certes, cette baisse ne bénéficie cependant ni à la droite libérale ni à la gauche communiste. Elle se fait au seul profit du centre modéré (Indépendants) ou extrême (nationalistes) qui passent ensemble de 10 à 24 sièges.

N'étaient les échéances internationales, il n'y aurait pas lieu de s'en inquiéter outre mesure. Mais ces quatre prochaines années seront décisives pour la Conférence sur la sécurité en Europe, l'intégration européenne et l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Sur ces deux derniers points, l'opposition nationaliste ne manquera pas de se manifester. Elle aura probablement un grand écho dans la population. Sera-t-il suffisant pour contrarier les intentions du Conseil fédéral ? Cette interrogation est douloureuse.

Parti et mouvement

La définition du centre, en politique, est encore controversée. Nous avons abordé ce problème dans notre numéro 152. Nous avons alors établi une distinction entre le centrisme radical ou démocrate-chrétien, de type électoraliste, qui ne nous intéresse pas, et le centrisme de l'Alliance des indépendants et du Mouvement national d'action républicaine et sociale, qui est lui idéologique. Chez l'un et l'autre, les contradictions de notre société sont niées, que ce soit au profit d'un capitalisme à but social ou de la défense des vertus nationales. Il est symptomatique qu'ils refusent tous deux l'étiquette de « parti » pour lui préférer celle de « mouvement ». Leur caractéristique est donc bien de s'adresser à des citoyens

dépolitisés, c'est-à-dire à des personnes qui se situent sur le plan politique indépendamment des rapports de production (salariés ou patrons).

Les plus politisés

Pour quoi insister sur ce point ? Parce qu'il nous paraît que le résultat de ces élections fédérales apporte en quelque sorte la confirmation expérimentale sans laquelle les théories sont condamnées à le rester.

En effet. Qui sont les perdants de ces élections : les socialistes et les indépendants. Pour les seconds, il n'y a pas lieu d'être surpris. Ils s'adressent au même électorat, rendu inquiet par le développement anarchique de notre société, et qui a donc durci ses positions au cours des quatre dernières années.

Pour les socialistes, par contre, compte tenu de nos remarques antérieures, on pourrait s'en étonner. Le parti socialiste ne se situe-t-il pas dans le cadre des rapports de production ? Ne critique-t-il pas le capitalisme ? Cela est vrai pour les partis cantonaux les plus politisés, qui sont précisément ceux qui ont le mieux résisté à la poussée nationaliste. Voyez les cantons romands et Zurich. Le parti bernois, au contraire, magnifiquement dépolitisé, perd trois sièges. Le parti jurassien, plus politisé, reconquiert lui son siège perdu en 1967. Davantage : c'est le plus politique des deux candidats (Gassmann, Huber) qui l'emporte. Contre-épreuve : les xénophobes nationalistes font des résultats misérables dans le Jura. Autre contre-épreuve : les Bernois préfèrent le politique Villard au « dépolitique » Wüthrich.

Un même combat

Les socialistes alémaniques se trompent lorsqu'ils expliquent que leurs échecs sont dus en premier lieu à leur prise de position contre l'initiative Schwarzenbach. L'extrême-centre est un phénomène sociologique qui croît d'autant mieux que la critique du mode capitaliste de développement de la société industrielle est insuffisante. Cette constatation porte en elle la conclusion à tirer du scrutin des 30 et 31 octobre : l'extrême-centre ne pourra être contenu, voire éliminé, qu'à condition que les socialistes repensent leur critique de notre société, mettent en évidence ses contradictions et re-politisent donc leur électorat : les classes salariées de la population. La lutte anti-fasciste rejoint le combat anti-capitaliste.

L'étude d'une repolitisation de l'électorat socialiste suisse doit conduire plus loin et plus profond qu'à l'apparement avec les communistes là où leur parti existe. Même si cet apparement a pu redonner au moment des élections un sentiment d'unité à nombre de travailleurs romands.

Un grand rire presque confédéral

Une anecdote alémanique qui ne semble pas avoir franchi la Sarine. Dans son film électoral pour la télévision, le PAB a fait appel à un mime. Tous ceux qui l'ont vu ont apprécié les qualités de Dimitri. Ils ont été trompés. Car Dimitri, rentrant d'une tournée en Tchécoslovaquie, a écrit aux « grands politiciens » du PAB pour leur dire que le « petit clown » qu'il était avait certes apprécié d'apprendre qu'on ait pensé à lui, mais qu'il se devait toutefois de préciser qu'il s'agissait d'un autre qui lui avait emprunté son

habit. Le petit clown priait donc les grands politiciens de bien vouloir préciser cela lors de leur prochaine émission. Au PAB, on fut ennuyé par cette lettre. Son président, M. Hans Conzett, répondit que l'intention de son parti n'avait pas été d'imiter Dimitri et qu'il n'y avait donc rien à « rectifier ». Mais lorsqu'on apprit ultérieurement que Dimitri avait bel et bien été contacté pour tenir le rôle du mime dans le film du PAB, et qu'il avait refusé, il en résulta un grand rire presque confédéral...

L'économie fribourgeoise

Les élections cantonales fribourgeoises se situent sur la toile de fond d'un développement économique incertain, voir ralenti. Le redressement du canton depuis 1965. L'accroissement démographique tant vanté est un trompe-l'œil. Le taux en a été de 13,3 % de 1960 à 1970. Il est donc inférieur à la moyenne suisse : 15,5 %. Mais l'excédent des naissances est resté supérieur à la même moyenne suisse (8,4 % contre 7,2 %, soit le double du canton de Vaud). Le gain démographique s'explique uniquement par l'ar-

rivée de travailleurs étrangers, qui a compensé les départs de Fribourgeois. Alors qu'en 1965, le chiffre du produit social par tête était de 86 % de la moyenne suisse, en 1970 il n'équivaut plus qu'à 81 % de cette moyenne suisse. Or, celle-ci s'est améliorée : dans beaucoup de cantons, l'accroissement du revenu par tête a eu lieu alors même que la population augmentait en chiffres absolus. C'est donc que la

(suite page 2)

Bi-mensuel romand

N° 161 12 novembre 1971 Neuvième année

Rédacteur responsable : Pierre-Antoine Goy

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

1000 Lausanne 9, Case 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Claude Bossy

Gilbert Baechtold

Bruno Pellaud

Michel Rey

Jean-Claude Favez

Jean-Pierre Ghelfi

Le N° 162 sortira de presse le 23 novembre 1971

part du canton dans la Confédération a continué à diminuer, et que le redressement du canton est une notion purement relative, pour ne pas dire subjective.

Disparités régionales

D'autre part, les quelques progrès enregistrés ont été mal dominés : l'évolution du canton a entraîné l'apparition et le renforcement d'importants déséquilibres régionaux. Plus de la moitié de la population et des postes de travail sont concentrés dans les districts de la Sarine, de la Singine et du Lac, au Nord-Est du canton. Le triangle Fribourg-Morat-Flamatt se développe au détriment des autres régions du canton² et illustre l'attraction de plus en plus forte de l'économie bernoise sur ce canton roman au 2/3.

La politique gouvernementale a encouragé ces disparités. Les autorités ne sont pas parvenues à maîtriser la croissance, à organiser « la déconcentration centralisée », le « saupoudrage », objectif pourtant recherché officiellement, faute de s'en être donné les moyens.

Les quelques mesures sectorielles d'encouragement sont à double tranchant, notamment au plan fiscal. L'absence ou la faiblesse du taux d'imposition des personnes morales ont attiré des sociétés financières ou holdings sans lien avec le canton et qui n'y travaillent pas, dont l'apport est d'autant plus fragile qu'elles peuvent demain aller s'établir sous des cieux plus avantageux. La contrepartie de ces facilités, c'est la charge fiscale des personnes physiques, la plus élevée de Suisse : voilà qui empêche l'installation d'entreprises dont les cadres ou le personnel qualifié refuseront de gagner les bords de la Sarine. Et par ailleurs, la carence de l'enseignement ne permet pas de recruter sur place en suffisance les personnels très qualifiés, indispensables à l'industrie moderne. Quant à l'aide fédérale, elle s'est déployée dans le soutien à l'agriculture de montagne : protection et non pas orientation, maintien d'exploitations peu rentables au détriment d'une reconversion dans des secteurs compétitifs, enfin, lourds investissements cantonaux, l'argent fédéral n'étant qu'un appoint.

Même si le taux de subvention est plus favorable aux cantons pauvres, le système actuel de péréquation financière exige que le canton « amorce la pompe » avec sa part, qui pèse lourdement sur l'équilibre des finances cantonales. Or, comme sa dette publique équivaut à 28 % du produit social global, le canton ne peut ni investir, ni mener une politique autonome de sécurité sociale, par exemple : les dépenses qu'il pourrait y consacrer sont englouties dans la part — croissante — du canton à l'AVS-AI. Or, il semble peu probable que la tendance se renverse.

1. L'atout que constituait au début des années soixante la présence d'une réserve de main-d'œuvre à bon marché a progressivement perdu de sa valeur : la mobilité géographique des travailleurs a fortement augmenté depuis dix ans, et l'avantage des industriels à investir dans des régions déjà développées du pays l'emporte sur l'inconvénient de devoir payer davantage les ouvriers — la différence se réduisant d'ailleurs lentement.
2. Le développement de cette dernière décennie n'est pas dû à l'initiative débordante des industriels fribourgeois ; l'impulsion est venue pour une grande part de l'extérieur du canton, de Suisse alémanique notamment, où se trouvent les vrais centres de décision pour l'industrie implantée en pays de Fribourg. La conjoncture vient-elle à se raentir, les entreprises excentriques seront les premières touchées : que les Fribourgeois se débrouillent ! Et l'on n'arrivera pas tous les jours à reconvertir des ouvriers bullois sur Morat : la prochaine fois, car le cas s'est produit récemment, on devra bien les laisser partir à Saint-Prex ou Gümliigen.
3. Enfin, on ne voit pas se profiler le changement de politique nécessaire. Il faudrait un plan de développement avec indication des priorités liées en matière d'infrastructure, d'enseignement, d'im-

plantation industrielle, de recyclage des agriculteurs quittant leur terre. En fixant les moyens de cette politique, on pourrait y associer le secteur privé et coordonner avec lui le développement des districts. Une telle politique appellerait un plan d'aménagement du territoire, la délimitation de zones permettant seule d'encourager le tourisme. Elle nécessiterait une réorganisation administrative complète, le canton devant quitter le rôle subsidiaire qu'il joue à l'égard des communes, dépassées par l'évolution, et assumer seul la responsabilité et le financement des écoles secondaires, professionnelles, des routes, etc. Si le réel effort était tenté. Le canton de Fribourg pourrait influencer les décisions fédérales en sa faveur, améliorer les rapports de force, promouvoir un mouvement pour une véritable politique fédérale des régions.

Mais aucun des partis qui se présente aux suffrages des électeurs le 21 novembre ne semble en mesure de promouvoir une réforme si profonde, les différentes formations politiques du canton en sont encore à mesurer leurs forces, à s'affronter pour s'identifier, et tout laisse prévoir que la prochaine législature sera marquée de la même instabilité que la dernière, le parlement paralysant partiellement un gouvernement timoré et privé de vision.

¹ De 1960 à 1970, l'accroissement naturel et l'arrivée d'étrangers devaient entraîner une augmentation de 24 000 habitants. On a enregistré un mouvement de 21 392 personnes seulement. C'est donc que l'émigration des Fribourgeois s'est poursuivie à un rythme plus faible qu'auparavant.

² Taux d'accroissement de la population de 1960 à 1970 : Sarine, 25,3 % ; Singine, 12,3 % ; Lac, 10,8 % ; Gruyère, 7,5 % ; Broye, 5,9 % ; Veveyse, 0,7 % ; Glâne, — 1,8 %.

Les conquêtes territoriales du Département militaire fédéral dans le canton de Fribourg

L'armée achète de plus en plus de terrains. Partout en Suisse. Plusieurs cantons romands, ainsi que le Jura, s'inquiètent de cette emprise.

L'ampleur de l'implantation militaire, ses conséquences économiques et les procédures d'acquisition du Département militaire fédéral (DMF) revêtent une importance toute particulière dans le canton de Fribourg. Tous les cantons ne sont pas aussi impuissants que Fribourg devant les manœuvres du DMF. Ceux qui ont adopté un plan concret d'utilisation de leur territoire (zones touristiques, industrielles, etc.) se défendent avec plus de succès contre les exigences de l'armée. Fribourg, quant à lui, se développe un peu au hasard, sans planification économique digne de ce nom. Le DMF profite de cette carence et grignote le territoire fribourgeois, en lésant très souvent les intérêts et le patrimoine du canton.

L'implantation de l'armée dans le canton de Fribourg est une question épineuse qui a soulevé entre 1960 et 1970 une suite ininterrompue de questions et d'interpellations au Grand Conseil. Le « Bulletin officiel des séances du Grand Conseil », les « Feuilles fédérales » et les réponses du Conseil d'Etat donnent de précieux renseignements sur l'emprise réelle du DMF dans le canton, sur le comportement des autorités fédérales et cantonales ainsi que de certains milieux locaux et sur les influences économiques d'une telle implantation. Les déclarations reproduites ici entre guillemets proviennent de telles sources officielles.

L'étendue de l'implantation

En réponse à des interpellations, le Conseil d'Etat donne à trois reprises des renseignements sur les terrains possédés par l'armée dans le canton de Fribourg :

- en 1963, 426 hectares, ce qui représente 0,25 % de la surface du canton,
 - en 1967, la partie occupée s'étend à 0,6 %,
 - en 1970 enfin, 0,8 % sont atteints, soit 1345 ha.
- Fribourg est maintenant passé au quatrième rang des cantons, derrière Vaud (3582 ha), Berne (2548 ha) et le Tessin (1456 ha). En valeur relative, Fribourg était en 1967, avec 0,6 %, dans la moyenne suisse. En 1970, il passe résolument dans le peloton de tête, en compagnie de Glaris (1,2 %), Vaud (1,1 %), Tessin (0,6 %), Obwald et Thurgovie (0,5 %). Il faut souligner que ces chiffres ne se rapportent qu'aux propriétés de l'armée et « qu'à ces surfaces s'ajoutent celles dont l'utilisation comme place de tir fait l'objet de contrats privés entre la Confédération d'une part, des particuliers ou des corporations d'autre part ». Les surfaces louées dépassent de beaucoup celles qui ont été acquises. Or, l'expérience a montré que la location de terrains n'est souvent que le prélude à une implantation définitive par achat.

Procédure d'acquisition

L'emprise du DMF a très souvent et longtemps été facilitée par l'attitude des propriétaires terriens et par celle du gouvernement fribourgeois, attentif aux besoins de la défense nationale.

Le DMF préfère trouver des terrains en location, car le loyer qu'il paie constitue souvent pour le paysan un revenu d'appoint bienvenu et la présence militaire n'est pas alors ressentie de manière pressante. Très révélateur est le fait « que plusieurs agriculteurs ont vendu librement leurs terres ou même les ont offertes ». Cette procédure ne soulève, en règle générale, aucune protestation à court terme puisque les domaines achetés par la Confédération sont remis en fermage au propriétaire-vendeur. Les cris d'alarme se font finalement entendre lorsqu'on constate que le DMF détient une portion insoupçonnée de terres. Même le gouvernement cantonal est souvent surpris puisqu'il « n'est pas informé » ou bien l'est « trop tardivement ». « Le domaine de la Montagne de Lussy, dans le district de la Glâne, a été acheté par la Confédération en 1961 sans que le canton ait été consulté ». Le fait n'est pas isolé, car le Conseil d'Etat a encore été par la suite souvent pris de court.

Une fois que le DMF a réussi à s'implanter à un endroit, il cherche presque toujours à étendre ses conquêtes autour de ce noyau initial.

En 1963, un député avertit le gouvernement d'un phénomène nullement isolé : « Ce qui est inquiétant dans le district de la Glâne, c'est que l'on — la Confédération — achète beaucoup plus que les terrains nécessaires. On achète même des domaines au dehors des régions d'installations militaires, soit disant pour opérer des compensations. Les motifs donnés pour de pareils transferts ne sont pas valables ». On note également cette autre phrase : « D'importants terrains ont été encore achetés entre la place d'armes et le PAA », c'est-à-dire entre Drogens et Romont. Ce dernier cas est particulièrement révélateur. — Positions initiales : le PAA de Romont et le vaste domaine de Drogens, vendu par l'Etat de Fribourg au DMF, « pour une école de véhicules à l'exception des blindés ». Puis achat de la Montagne de Lussy pour en faire une place de tir rattachée à Drogens, sans en avertir les autorités cantonales. Echappant au contrat de vente du domaine de l'Etat à Drogens, le DMF pourrait utiliser ce terrain pour les blindés, interdits là-bas. Le DMF y pense sérieusement puisqu'il écrit le 7 avril 1965 à la commune de Lussy « l'informant d'un projet de construction d'une piste d'essai pour blindés entre Romont et la Montagne de Lussy ». Ainsi le DMF envisage « après la place de tir, la piste d'essai » et ce, malgré l'opposition communale aussitôt formulée. Il s'agit là d'une solution de rechange inacceptable, « dont le tracé choisi partage une des plus belles propriétés de la commune ». Le DMF, une fois

de plus, semble ignorer parfaitement les intérêts économiques et sociaux des régions qu'il tient partiellement en propriété.

Le DMF peut également se prévaloir du droit d'expropriation. Mais il ne le fait que rarement : une menace d'expropriation, assortie de pressions financières, viennent généralement à bout des situations les plus âpres.

On citera comme exemple, l'acquisition des terrains pour plates-formes à fusées. Quelles qu'aient été les dispositions de la population locale pour ce genre de construction, il semble certain que le DMF aurait exigé, au besoin, les terrains nécessaires. Le directeur du Département militaire cantonal déclarait à ce sujet que le « canton fait l'objet de servitudes, comme Berne, Soleure, Zurich et Saint-Gall ». De plus, « la Confédération cherchera sans doute à régler les inévitables difficultés à l'amiable, sans recours à la procédure d'expropriation prévue par la législation fédérale ». Nous notons la recommandation du gouvernement d'éviter tout conflit qui serait « détestable ». Il est vrai que le DMF n'aurait recours à une telle extrémité qu'au moment où les besoins de la défense nationale seraient impérieux et le refus des propriétaires concernés serait net.

La politique du Conseil d'Etat

Le gouvernement cantonal n'a jamais fait preuve d'une politique cohérente et réfléchie du développement de la situation cantonale en matière militaire, à tel point que la Commission d'économie publique adressa en 1969 une « lettre au Conseil d'Etat le priant de bien vouloir lui communiquer les grandes lignes de la politique que le Conseil entend suivre en matière d'emprise militaire dans notre canton ».

Que le Département militaire cantonal ait été incapable de maîtriser la situation est évident : il n'est qu'à se référer aux déclarations de son directeur entre 1963 et 1970 et de les comparer aux faits chiffrés.

En 1963 l'armée occupe 0,25 % du territoire cantonal. « Le Conseil d'Etat n'en estime pas moins que l'emprise militaire dans le canton atteint un niveau très élevé qui, sauf complément ou correction de détail, doit être considéré comme une limite ». En ce qui concerne plus particulièrement le district de la Glâne « le directeur militaire, et, avec lui, tout le gouvernement sont inquiets du développement qu'a pris l'acquisition des terrains par l'armée ». Nous avons vu ce qui intervint de 1963 à 1965 entre Romont et Lussy, sans que le gouvernement n'intervienne. Et l'on conclut que l'inquiétude fut sans lendemain.

En 1970, le taux d'occupation était de 0,8 %, bien qu'on puisse enregistrer une nouvelle déclaration en 1965 disant « que l'extension des entreprises militaires dans notre canton est forte et qu'elle doit être bloquée ou du moins fortement freinée ».

Nous constatons que la limite admise en 1963 a plus que triple en sept ans, sans que le Conseil d'Etat informe le parlement : c'est toujours à la suite d'interpellations que le Grand Conseil a été mis au courant. Cette passivité a eu des répercussions graves : plus que la satisfaction légitime des besoins de la défense nationale, il s'agit véritablement « d'un envahissement par l'armée de l'ensemble du territoire cantonal : tous les districts sont occupés, à l'exception du Lac ».

La progression ne semble pas près de sa conclusion. Le Conseil d'Etat informe le parlement fribourgeois en 1970 qu'il a « demandé et obtenu une déclaration écrite du DMF attestant que la Confédération ne chercherait pas à étendre son emprise dans le canton. Si toutefois les circonstances devaient l'exiger — et de telles circonstances se sont produites depuis — il s'engagerait à informer le gouvernement et à requérir, en temps utile, son assentiment ». Le gouvernement ne précise pas ces « circonstances », et personne ne songe à les lui demander.

Quelles conclusions devons-nous tirer ? Certaines constatations s'imposent d'emblée :

1. Le gouvernement cantonal a été débordé par la situation, ainsi que l'atteste l'évidente disproportion entre ses déclarations et la réalité. En ce qui con-

cerne les acquisitions du DMF, le gouvernement fribourgeois a très souvent mis devant le fait accompli. Ne pouvant plus intervenir, il n'a fait que s'incliner. Il faut ajouter que l'attitude de certains milieux agricoles, en particulier les propriétaires domaniaux, ne leur ont pas facilité la tâche.

2. Le Département militaire cantonal a mené avec diligence sa propre politique d'expansion dans le cadre des propriétés militaires cantonales (Lac Noir).

3. Faute d'une planification globale en matière d'implantation militaire dans le canton, le Conseil d'Etat a été contraint d'examiner chaque cas isolément. Dès lors qu'il a des décisions à prendre pour un projet, il le fait en ne tenant compte que des avantages liés à cette implantation isolée.

L'absence d'une planification à long terme de la question militaire, et d'une manière plus générale, du rôle économique de chaque région dans l'expansion du canton, ne permet pas aux autorités cantonales de faire face aux pressions du Département militaire fédéral. Espérons que le Conseil d'Etat fribourgeois se réveillera avant que le potentiel touristique et industriel du canton ne soit gravement atteint.

TV romande: Toute la vérité en des temps difficiles

La direction de la TV romande a donc licencié six de ses collaborateurs. Ce fait est d'une extrême gravité. Il convient pour le comprendre de rappeler quelques événements récents, dans l'attente d'une décision ou d'une révélation qui permettra d'ici la parution de cet article de répondre à quelques-unes des questions que nous posons.

L'action du « Groupe TVR »

Au point de départ, le rapport rédigé au printemps dernier à la demande de la direction par le réalisateur Jean-Claude Diserens. Ce rapport mettait en évidence les graves problèmes qui se posent sur le plan des conditions de travail et sur celui des rapports entre l'administration et la production. En conclusion, l'administration exercerait un pouvoir bureaucratique qui étouffe le personnel producteur d'émissions.

Ce rapport Diserens intitulé « les temps difficiles » devait rester en main de la direction. En juin cependant, à la faveur d'une fuite, il parvient à la connaissance du personnel et de quelques journaux. L'expéditeur restait anonyme sous la signature « Groupe d'action TVR ». Des tracts, signés de la même façon, allaient encore faire monter la température.

L'un des tracts, en effet, était particulièrement violent. En voici le texte : « Troisième manifestation du groupe « Action TVR ».

» En réponse à notre « action-information », la direction a choisi ses méthodes : PRESSIONS-INTIMIDATIONS-MENACES DE RENVOI-DÉLATION-RÉPRESSION-COLLUSIONS AVEC LA PRESSE-MENSONGES-FAUSSES PREUVES-DIFFAMATION...

» Elle démontre par là son incapacité totale à résoudre la crise actuelle.

» L'intoxication policière qu'elle instaure actuellement cache mal son désarroi. La violence de ses procédés révèle la peur qu'elle a de voir démasquée son impuissance.

» Notre « lâche anonymat » n'est qu'élémentaire prudence ; notre « inconscience », efficacité.

» L'ensemble du personnel a pris possession du « rapport Diserens ». Ce n'est qu'un début...

» LA SITUATION S'AGGRAVE : L'AUTOMNE SERA CHAUD.

GRUPE ACTION TVR.

» P.S. - Comment reconnaître un « action TVR » ?
» Il n'est pas très vieux, pas très riche, pas très heureux... Mais il part en vacances ! »

Un automne chaud

L'automne est effectivement chaud. Le 6 octobre éclate la grève des réalisateurs, qui entraîne une partie du personnel. Cet événement révèle une fois de plus la gravité de la situation actuelle à la TV. Et au moment où les problèmes soulevés par la grève commencent à trouver un début de réponse dans la constitution d'une commission paritaire ad hoc, un événement brutal éclate : le licenciement de six collaborateurs accusés d'être le groupe « Action TVR ».

Les preuves n'ont pas encore été fournies que les six collaborateurs licenciés constituent effectivement le groupe en question. Le 27 octobre, en effet, la direction de la TV romande affirme dans un communiqué que :

« La diffusion de tracts anonymes en juin et juillet derniers a gravement perturbé les rapports de travail à la Télévision suisse romande et discrédité les meilleurs éléments de son personnel.

« Estimant que les rapports de confiance, indispensables dans une institution qui est au service de l'ensemble de la population suisse n'existaient plus dans certains cas, la direction de la TV romande a résilié aujourd'hui les contrats de six collaborateurs au cachet.

» Cette mesure n'a aucun rapport avec l'arrêt de travail du 6 octobre 1971, à propos duquel une commission d'enquête a été désignée par le comité central de la SSR. »

Le texte est ambigu. Il suggère que les six sont le groupe « Action TVR », mais il ne l'affirme pas. Les licenciés nient immédiatement l'accusation portée contre eux et décident de déposer plainte contre la direction. Le personnel de son côté prend position, ainsi que les sections alémaniques et tessinoises de l'Association des employés de la Télévision suisse (AETS) qui mettent en doute l'absence de liens affirmée par la direction entre la grève et les licenciements, le bien-fondé de la mesure pour rétablir un climat de confiance entre le personnel et la SSR et qui se réservent le droit à d'autres interventions s'il devait s'avérer que ces licenciements constituaient un « acte honteux de représaille », un recours contre les licenciements étant de toute façon prévu des autorités compétentes.

M. Jean Broillet, président de la Société de radio-diffusion et de télévision de Suisse romande (SRTR), ainsi que M. Schenker, directeur, publient alors le 29 octobre, à 8 heures, à l'issue d'une séance avec le personnel, un communiqué déclarant « qu'ils venaient d'acquiescer la certitude absolue que la décision prise de retirer la confiance à ces six collaborateurs était totalement fondée. Pour répondre aux questions que le personnel se pose, certains renseignements extrêmement précis lui ont été donnés, déterminant que les autorités de la TV romande avaient les preuves nécessaires pour établir avec certitude la responsabilité des personnes congédiées. »

Mais le personnel ne s'estime pas satisfait puisque son assemblée du 29 octobre, à 14 heures, soucieuse de clarifier ce qui demeure équivoque, décide entre autre de :

« Charger le SST (Syndicat suisse de la télévision), par l'intermédiaire de son secrétaire central, d'en appeler au tribunal arbitral contractuel pour qu'il soit dit et jugé si, dans l'esprit du contrat collectif, la SSR peut, sous le couvert du droit des obligations, chasser brutalement n'importe quel collaborateur sans lui exprimer par écrit les motifs de ce renvoi, le privant de ce fait de tout moyen de recours.

» Demander en conséquence à la direction de la Télévision suisse romande de suspendre immédiatement, jusqu'au prononcé du tribunal arbitral, les mesures d'exclusion qui ont été prises à l'égard des six collaborateurs licenciés sans motif exprimé... »

Le six intéressés par ailleurs ont fait connaître leur position :

« Nous mettons la direction au défi de produire devant un tribunal des preuves quelconques de notre appartenance à un groupe anonyme.

» Face à l'équivoque que fait régner la direction quant aux motifs de notre licenciement, nous tenons à réaffirmer notre solidarité avec les 120 membres du personnel de la TV romande qui avaient signé en juillet dernier une prise de position soutenant la justesse et l'opportunité de l'action du groupe « Action TVR »... Cette prise de position affirmait aussi que la diffusion anonyme de ce rapport était rendue nécessaire par l'attitude de la direction.

» Avec plus de 120 employés nous avons signé cette prise de position. Il serait lâche aujourd'hui de nous renier. Nous refusons toutefois d'être tenus responsables de cette action... »

Dans une situation ambiguë...

La situation, on le voit, est ambiguë. Et Roger d'Ivernois d'écrire dans le « Journal de Genève » :

« Le résultat de l'opération : ou les six congédiés ont menti, et ils perdront la face et leur place ou ils ont dit la vérité et ils devraient retrouver immédiatement le poste qui leur avait été confié.

» Quant à la direction, elle joue également son avenir à la Télévision romande. Car si elle se trouvait dans l'incapacité de produire des preuves formelles de ce qu'elle avance et qui représente le seul élément lui ayant permis de congédier abruptement six de ses collaborateurs, elle perdrait tout crédit, et définitivement.

» Oui, les dés sont jetés. C'est à la justice maintenant de faire toute lumière sur cette affaire. On le lui souhaite, tant pour les uns que pour les autres. »

... réclamer toute la vérité

Si nous partageons dans l'état actuel de nos connaissances cette conclusion de Roger d'Ivernois, nous devons cependant ajouter encore que nous ne saurions nous en contenter.

En effet, la méthode de licenciement dont a usé la direction est inacceptable et cela doit être dit. Car si les preuves que détient la direction sont irréfutables, cette dernière devait les faire connaître aux intéressés, au personnel de la TV et à l'ensemble du public. Si elles ne le sont pas, ou si elles n'existent pas, toutes les suppositions sont dès lors possibles. Ce ne sont donc pas les personnes licenciées, mais la direction qui est responsable de l'ambiguïté actuelle, une ambiguïté qui ne peut qu'accroître la méfiance du personnel et du public. Pour quelles raisons la direction ne peut-elle fournir déjà maintenant les preuves qu'elle prétend détenir ? Que redoute-t-elle ? Tant qu'elle n'aura pas fourni les preuves ou des explications sur son attitude actuelle, comment croire qu'il n'y a pas de lien entre la grève du 6 octobre et les licenciements, lorsqu'on sait que ces derniers ont été effectués en période électorale, mais juste après la fin de la campagne radiotélévisée des partis ?

Face aux six licenciés, toute supposition reste également possible. A preuve du contraire, il n'y a nulle raison de ne pas leur garder toute notre confiance. Mais il serait souhaitable pour leurs camarades que si l'un ou l'autre d'entre eux forme, ou représente vraiment le groupe « Action TVR » il ne le cache plus.

Que toute vérité soit faite. Et si nous mettons en doute les moyens employés par le groupe « Action TVR », moyens qui ne peuvent que jeter le trouble et favoriser une politique du pire, nous restons solidaires de tous ceux qui à l'intérieur de l'institution luttent pour une télévision plus démocratique. Nous restons solidaires de tous ceux qui ont condamné les procédés utilisés lors du licenciement et qui réclament une prompt réintégration en attendant l'aboutissement de l'enquête. Mais au-delà de cette grave affaire nous demandons que l'on s'interroge sur la dégradation des conditions de travail à la Télévision romande, puisque certains collaborateurs de cette dernière paraissent ne plus pouvoir concevoir d'autre action que clandestine. Car telle est la véritable question que posent les événements actuels.

Licenciements chez Bobst S. A.

Bobst est dans le canton de Vaud, et même à l'échelle suisse, une entreprise de pointe.

En comparaison nationale, les conditions de travail y sont bonnes; est particulièrement réputé l'effort de l'entreprise pour la formation des apprentis. Malheureusement, le taux de syndicalisation y est relativement faible, moins par opposition patronale comme ce fut (avec persistance de l'image rétinienne) le cas aux Câbleries de Cossonay, mais par l'absence de collaboration des cadres intermédiaires. En un mot, les choses étant capitalistement ce qu'elles sont, une bonne boîte, avec accent paternaliste.

Dès lors, quelle signification attribuer au licenciement brutal de quatorze ouvriers ? Brutal veut dire : sans avertissement, tout compte dû, avec ordre d'évacuer les lieux sur le champ, sans explication et sans que congé soit pris.

On sait que touchée par la récession l'entreprise débauche. Ce climat crée une excitation ou une inquiétude légitime. Que le pécule de la caisse de retraite soit au centre des préoccupations est naturel; en cas de licenciement cette épargne forcée sera vraiment l'épargne du travailleur. Sous quelle forme la recevra-t-il ?

Cette inquiétude attisée par une propagande extérieure aboutit à des demandes d'explication avec débrayage, mais rien qui outrepassse les accès de fièvre qui peuvent exister dans toute entreprise. Devant cette situation, la direction décide un exemple. Elle congédie quatorze ouvriers, en déclarant expressément, voir l'effrontée déclaration de M. Dubois, de l'Association suisse des constructeurs de machines, à la Radio romande (bulletin du matin du 27 octobre) que les griefs retenus ne sont pas professionnels, mais qu'il s'agissait délibérément de faire un exemple. Une épreuve de force a été engagée en toute connaissance de cause.

Arbitraire

Une fois l'émotion passée, on peut affirmer, par recoupements de témoignages, que l'arbitraire de ces licenciements est évident, donc inhumain. La moitié au moins des congédiés ne sont pas des fortes têtes, aucun dossier d'agitateur ne peut être présenté. Ils subissent, sans jugement, les effets de la volonté patronale, qui fait penser à ces exemples destinés à mater les mutineries, en 1917 : on prend dans le tas un homme sur dix et on le fusille. A relever que l'effet du congédiement est aggravé par la crainte des autres patrons d'introduire des meneurs dans leur bergerie.

Pourquoi ?

La responsabilité de cet agissement brutal, inhumain et sans rapport avec la situation réelle revient au premier chef à l'association patronale qui a délégué M. Dubois sur place.

M. Dubois s'est dérangé parce qu'une épreuve de force gagnée chez Bobst avait un retentissement national.

Que cherchait-il ?

Une réponse aux groupes gauchistes ? Peut-être. Mais la pénétration gauchiste n'a pas eu encore de répercussions à l'échelle nationale. Certes Bobst était exposé parce que à portée de main des distributeurs de tracts, mais cet arrosage était plus éprouvant pour les nerfs des patrons ou des cadres, même syndicalistes, que réellement efficace.

Alors ?

Le patronat sait qu'il va en Suisse au-devant de négociations tendues. Certaines branches industrielles auront de la peine à supporter l'adaptation des salaires au coût de la vie et de surcroît l'amélioration des salaires réels. Les négociations vont être tendues. Les intentions novatrices des syndi-

cats telles qu'elles s'expriment dans l'initiative sur la participation agacent les plus réactionnaires des dirigeants patronaux. Pour eux, la paix du travail ne peut avoir que le contenu qu'elle avait en 1937. D'où la décision de montrer sa force.

Le terrain était bien choisi : absence de solidarité entre travailleurs suisses et étrangers, crainte des congédiements puisque l'assainissement de la société exigera encore le licenciement de quarante travailleurs.

La réaction syndicale

Il va sans dire que les syndicats ne peuvent laisser passer. D'abord par solidarité humaine. Ils savent en outre que si un tel climat s'instaure, ce seront finalement leurs meilleurs militants qui se sentiront menacés.

Un congédiement de masse, annoncé comme étant effectué pour faire un exemple, est une rupture de la paix du travail et un mépris souverain du syndicat, en tant que défenseur en titre des intérêts des salariés.

Le tribunal arbitral ne peut qu'être mis en œuvre et l'association patronale condamnée.

Et si la paix du travail a un sens la condamnation ne pourra qu'être claire.

Ce n'est pas l'exemple que voulait M. Dubois, mais ce sera exemplaire.

Et si le patronat veut du spectaculaire, il peut aussi congédier M. Dubois avec un cornet de paie de quinze jours et sa gratification de fin d'année.

Calcul d'épicier

Deux mois après l'initiative de l'Institut de la vie genevois qui demandait la priorité pour les transports en commun et leur gratuité, la CGTE (Compagnie genevoise des tramways électriques) vient d'augmenter son tarif courant de plus de 50 %. Comme chacun à Genève avait accueilli avec faveur l'initiative et que la majorité des partis prétendait la soutenir, cette décision ne fera que confirmer le décalage existant entre les actes et les grandes déclarations politiques sur les thèmes à la mode : environnement, pollution... Toute réflexion sur l'abstentionnisme devrait tenir compte du manque de crédibilité des politiciens et de leur politique. L'augmentation des tarifs risque du reste d'être un calcul de dupes ! C'est à la demande du Département des finances qu'elle a été décidée, celui-ci se déclarant incapable de dégager les 5 millions nécessaires. La moindre réflexion sur les mécanismes économiques apprend qu'à une augmentation des prix correspond une diminution des ventes et le transfert de la demande vers des biens de substitution. Le nombre des passagers risque de diminuer et l'augmentation du trafic automobile qui en découlera exigera des dépenses supplémentaires de génie civil. L'effet dissuasif attendu de l'augmentation parallèle du prix des places de parc devrait être faible tant le réseau des transports publics est mauvais et les cadences insuffisantes.

La survie des villes, comme la lutte pour l'environnement et contre la pollution, coûte cher; des choix devront être faits. On ne pourra laisser se développer le trafic automobile et donner la priorité aux transports publics. Le gouvernement genevois par manque de courage, d'intelligence et d'imagination se résigne à l'automobile ou parie sur elle; il prend ainsi la responsabilité de la dégradation inéluctable de la vie en ville.